

En complément du bois de chauffage, Daniel Milhorat produit des bûchettes conditionnées en filet.

« Un second débouché pour valoriser tous les bois »



te-t-il. Celle-ci n'avait pas été exploitée depuis cent ans. Il y a de beaux arbres. J'ai adhéré à la Cuma environnementale des vallées cathares, qui est équipée d'un coupeur-fendeur acceptant des troncs jusqu'à 54 cm de diamètre. Et pour les plus petits, je me suis équipé individuellement », précise-t-il.

Chantier.

Pour valoriser toutes les essences, Daniel Milhorat produit des bûchettes en filet (détail). « Le chantier nécessite deux personnes. C'est plus long que de faire des bûches mais moins pénible », note-t-il.

Pour obtenir des bûchettes, Daniel coupe les troncs en billons de 20 cm de long avec une scie à cheval. Il les passe ensuite dans une machine qui les éclate et les conditionne en filets de 20 litres. Puis il étiquette les filets, monte la palette et la filme. « Le chantier nécessite deux personnes. C'est plus long que de faire des bûches mais moins pénible », note-t-il.



DU MATÉRIEL EN CUMA

Bois de chauffage

- ✓ Coupeur-fendeur K 540 Posch Nidal
- ✓ Troncs jusqu'à 54 cm de diamètre
- ✓ Bûches de 30 à 50 cm
- ✓ 7 stères par heure à une personne
- ✓ Coût main-d'œuvre comprise :

12 à 13 €/stère

Bûchettes

- ✓ Machine à bûchettes Xyloflam de Rabaud
- ✓ Billons de 20 cm de long et de 7 à 20 cm de diamètre
- ✓ 50 à 60 filets de 20 l/h à deux personnes
- ✓ Coût main-d'œuvre comprise :

1,90 €/filet

« **D**epuis cinq ans, je produis du bois de chauffage. Je valorise en bûches les bois denses, chêne, hêtre, frêne ou acacia mais j'ai du mal à vendre les autres essences. Je me suis engagé dans l'association Bois paysan et, avec un fendeur spécifique, nous produisons des bûchettes utilisables comme allume-feu ou comme com-

bustible pour le barbecue », explique Daniel Milhorat, agriculteur en bio à Pailhès, dans l'Ariège. Sur 15 ha, il cultive des céréales et sur 95 ha, des fourrages pour ses 40 vaches allaitantes. « Plutôt que d'agrandir mon troupeau, ce qui réduirait mon autonomie fourragère, j'ai préféré diversifier mes revenus. En 2010, j'ai acheté 18 ha de forêt, racon-

TRANSFORMER UNE CHARGE EN COMPLÉMENT DE REVENU

La filière a été créée par dix adhérents de l'association Bois paysan, labellisée GIEE en 2015. « Nous avons des haies à élaguer. Nous voulions valoriser les bois coupés pour transformer une charge en complément de revenu », explique Jacques Hato, le président. L'idée lui est venue en constatant qu'au magasin voisin, les allume-feux venaient d'Ukraine. « Notre produit est plus cher mais son origine locale intéresse les supermarchés », note-t-il. Les dix agriculteurs ont investi ensemble

dans le matériel et vendent au sein du GIE Bois paysan distribution. « Chacun cherche des clients et la livraison s'effectue depuis l'exploitation la plus proche », explique Mehdi Bounab, de la chambre d'agriculture de l'Ariège. « Il faut du temps pour se faire connaître. Cet été, quatre supermarchés nous ont pris des bûchettes pour le barbecue. Cet hiver, nous en avons déjà trouvé dix-huit pour les allume-feux. En 2017, nous allons élargir la prospection », précise Jacques Hato.

DOPER LA COMMERCIALISATION

Il utilise des petits troncs ou des grosses branches de chêne, de frêne ou d'acacia pour le barbecue car ils tiennent bien la braise. Pour les allume-feu, le peuplier, le bouleau, le châtaignier, le noisetier, le merisier ou le tremble conviennent. « Le prix de vente en bûchettes est de 260 €/m³, contre 80 €/m³ en bûches, mais la commercialisation est plus difficile. Sur 1 100 filets conditionnés, je n'en ai vendu que 150 », estime-t-il.

En améliorant la valeur ajoutée, il compte ralentir l'exploitation de sa forêt tout en maintenant son revenu. « En cinq ans, avec en moyenne 200 stères par an vendues à des particuliers, j'en ai coupé plus du tiers. C'est du travail. Les coupes, le fendage et les livraisons nécessitent deux jours par semaine durant cinq mois. Mais c'est un bon complément. Sur un chiffre d'affaires de 12 000 à 13 000 €/an, il reste 5 000 à 6 000 € de revenu une fois les frais payés. »

F. Ehrhard